L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 JANVIER 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront [illegible] le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme des nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront [illegible] le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu entre elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pourcent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 14 JANVIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec bâtisses, situé dans le Deuxième District, rue Miro, entre celles Domaine et St-Philippe.

Par Hoffman & Marks—à leur salle d'encan, grande vente de marchandises sèches et lingerie. De plus, jambons et maquereaux.

Par Léon Von Zinken—au No 113, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse, à 10 heures, le bail du "Kossuth House," divers billets, comptes, scrip d'assurance, montres, bijoux, installations de buvette, vins et liqueurs, meubles, miroirs, gravure, piano, pièces d'or et d'argent, &c.

Par S. Guinault—à 11 heures rue de l'Esplanade, après la porte du Half-Way House, la vacherie de Simon Miller.

Par D. E. Morphy—au No 71, rue Tchoupitoulas, cornichons, maquereaux, morue et haricots.

Par Forstall & Spear—au Lafayette Warehouse, rue Lafayette et Magasins, à 11 heures, riz et sucre.

Par A. Felber—à sa salle d'encan, grande vente importante et sans réserve de marchandises sèches, habillements, articles de fantaisie, lingerie, chapeaux, &c.

☞ Achetez vos confiseries chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!!
☞ Jolie résidence à l'encan par le Shérif.
Nous appelons l'attention particulière sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par le ministère du Shérif, d'une jolie maison de résidence située rue Miro, entre Domaine et St-Philippe, Deuxième District.
Voir aux annonces.

Meubles, Installations, Billets, Bijoux.—Aujourd'hui lundi, 14 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, par le ministère de M. Léon Von Zinken, encanteur, au No 113 de la rue Royale, entre St-Louis et Toulouse, le bail du "Kossuth House", divers billets, montres, bijouteries, meubles, installations, argenterie, pièces d'or et d'argent &c. &c. L'attention du public est respectueusement appelée sur cette vente. Voyez l'annonce.

Vente d'Immeubles—M. Bunnell, [illegible] de la Commune No 190, au coin de la rue Baronne, a [illegible] une grande quantité d'immeubles à vendre, magasins, résidences, dans tous les districts de la Nouvelle-Orléans ainsi que dans la ville de Jefferson. M. Bunnell a aussi deux maisons garnies à louer, et de l'argent à prêter sur hypothèque.

Feuilleton de l'Abeille.

Nous terminerons prochainement les *Splendeurs et Misères de Paris* et nous commencerons immédiatement après la publication du *Siège de Puebla*, récit intéressant de ce fait d'armes par M. Louis Noir, ancien lieutenant de zouaves.

La mise en Accusation du Président.

Le renvoi au comité judiciaire de la Chambre par un vote de 105 voix contre 39 de la proposition de M. Ashley pour la mise en accusation du Président, n'indiquait pas chez tous les membres qui ont voté pour ce renvoi, la détermination arrêtée de traduire à la barre du sénat le chef du pouvoir exécutif. Plusieurs représentants appartenant au parti républicain, mais opposés à la mise en accusation, ont voté le renvoi au comité judiciaire pour couper court à toute discussion irritante et avec la pensée que c'était le meilleur moyen d'enterrer la question pendant le reste de la session actuelle. On annonce, en effet, que le comité n'a encore entendu aucun témoin sur la résolution qui lui est soumise et qu'il ne procédera à sa mission qu'autant qu'on lui fournira des données suffisantes pour établir des chefs bien définis d'accusation et non des allégations banales.

La mise en accusation d'un Président n'est pas une de ces mesures qui puissent être décrétées à la légère, même sous l'influence la plus exaltée de l'esprit de parti. Elle entraîne une responsabilité et des conséquences propres à faire réfléchir ceux que n'égare pas un désir immodéré de notoriété. Les emportements de M. Ashley n'ont d'ailleurs pas trouvé d'écho dans l'opinion publique, si nous en jugeons par les réflexions qu'ils ont provoquées dans les journaux. Nous croyons intéressant de donner à ce sujet quelques extraits des feuilles de New York du 8: on verra qu'elles sont loin d'approuver la proposition.

Le *Times* qui est devenu radical sur bien des points et qui censure sévèrement le dernier veto du Président, s'exprime ainsi sur la question dont il s'agit:

"On considère la résolution [illegible] comme une perturbation si gratuite de la paix du pays; comme tendant tellement à prolonger nos difficultés politiques; comme une intervention si inopportune dans la marche de nos relations harmonieuses, et comme une procédure tellement dangereuse qu'on ne peut la regarder que comme l'œuvre de gens qui n'ont nul souci du bien public et qui n'ont en vue que leurs intérêts......

"Les accusations formelles que ces hommes proposent de porter contre le président Johnson dans leur acte d'accusation, ne sont autres que celles que nous ont déjà fait connaître les discours des assaillants. Presque toutes seraient écartées à première vue par notre cour, et si elles se produisent jamais devant un corps comme le Sénat, nous n'avons aucun doute sur la manière dont il en disposera."

Donnons maintenant la parole au *Herald* qui fait assez bon marché du projet.

"L'objet que se propose la résolution de M. Ashley est donc la déposition du Président de ses fonctions. Mais pourquoi le destituer quand les accusations portées contre lui ou quand au moins, "les crimes et contraventions graves" dont il s'est rendu coupable ont été commises à ses prédécesseurs comme chefs de parti, depuis le général Jackson jusqu'au pauvre Pierce et à Buchanan pour ne rien dire du regrettable Lincoln? Il semble un peu dur et très peu charitable que le président Andrew Johnson devienne la première victime de la colère du Congrès, particulièrement quand il a cessé d'être un obstacle à la politique législative du Congrès et quand on est assuré d'un vote de plus des deux tiers dans les deux Chambres contre lui jusqu'à l'expiration de son terme présidentiel. Dans cette situation des choses, il nous semble que si [illegible] mouvement pour une mise en accusation est poursuivi jusqu'à sa conclusion légale, il produira une confusion funeste dans nos partis politiques, une panique et un dérangement sérieux dans nos affaires financières et des délais inutiles et nuisibles dans les mesures pratiques de législation que réclament les intérêts et les besoins généraux du pays. Nous considérons, cependant, comme probable que le comité judiciaire de la Chambre sera occupé jusqu'à la fin du Congrès actuel à ses investigations préliminaires, et qu'à l'ouverture du nouveau Congrès en mars le changement des événements qui surviendront servira à amener un traité de paix et de coopération entre les deux Chambres et le Président."

La *Tribune* constate d'abord l'agitation causée dans Wall street par la nouvelle des intentions de M. Ashley et elle y voit la preuve de l'état maladif de nos finances que la moindre chose suffit à jeter en désarroi. Elle ne voit pas [illegible] le renvoi de la proposition devant le comité judiciaire, mais elle soulève, sur le mérite de la proposition, cinq points qui lui paraissent mériter une attention sérieuse.

"I.—Il n'y a rien à gagner maintenant par une mise en accusation. Le Président Johnson a été un mauvais président, mais aussi un président maladroit.... Il a fait beaucoup contre le peuple, mais les élections n'ont rien laissé de lui. Il est tout mort politiquement. On l'a considéré comme un intrigant [illegible] désappointé; cependant, il y avait un grand parti derrière lui. [illegible] d'une majorité à une minorité. [illegible] une mise en accusation. [illegible] de M. Johnson et lui donner [illegible] dont il a besoin—la sympathie [illegible] défensive.

"II.—Peut-il être mis en accusation? Nous n'avons aucun doute sur la [illegible] seraient [illegible] nombreux, [illegible] habileté. Il y aurait [illegible] poursuite, et naturellement [illegible] la part des amis du Président pour prolonger le jugement, en combattant pied à pied et en essayant de le faire durer indéfiniment....

"III.—Le Président pourrait-il être déposé? [illegible] n'y a pas de disposition de loi précise [illegible] et le président Johnson n'est pas homme [illegible]. Ceux qui pensent qu'il sortirait tranquillement de la Maison Blanche sur l'ordre d'une majorité du Sénat, ne connaissent pas l'homme et le caractère désespéré des aventuriers qui contrôlent sa fortune. [illegible] servirait une mise en accusation si l'accusé restait tout le temps au pouvoir?

"IV.—Le résultat de l'épreuve serait très douteux. Le président Johnson aurait beaucoup de choses que nous considérons comme criminelles mais les sénateurs comme juges pourraient-ils ainsi?....

"V.—N'y a-t-il pas de questions d'une plus grande importance que celle-ci? Tout le temps de ce Congrès doit-il être gaspillé, ainsi que celui du prochain Congrès, dans un débat prolongé et solennel, et à des disputes sans fin entre les avocats et les sénateurs. La question de la circulation appelle une solution. Le travail souffre de ce terrible débordement de papier-monnaie. Nos tarifs exigent un remaniement. Il y a cent questions qui touchent à la prospérité de la nation, qui doivent souffrir et mourir par suite de cette mesure."

Dans sa conclusion, la *Tribune* exprime une appréhension qui indique une certaine prévision:

"Ne plaçons-nous pas dans nos archives un précédent qui donnerait plus tard à une majorité démocratique du Sénat et de la Chambre le droit de révolutionner le gouvernement dans l'intérêt de l'esclavage. Ne portons donc pas une main violente sur les fonctions exécutives jusqu'à ce que nous jugions qu'il ne reste pas d'autre conduite à suivre pour l'honneur de la nation."

Comme on le voit, les trois journaux que nous avons cités arrivent par des motifs différents à la même conclusion, bien que tous trois soient opposés au président. Il est donc à présumer que le danger du conflit que produirait une mise en accusation est au moins ajourné.

Théâtre de l'Opéra.

La troupe italienne a donné samedi, dans la *Traviata*, un second et brillant succès qui donne définitivement droit de cité aux artistes de M. Roncari. Madame Elisa Tomasi qui chantait le rôle de Violetta, a une voix très agréable dont les notes hautes sont d'une limpidité extrême; elle vocalise avec beaucoup de facilité et elle a exécuté dans son grand air du premier acte de fort jolis traits. Elle a été chaleureusement applaudie et rappelée à diverses reprises avec le ténor Boetti qui a chanté avec une expression bien méritée ses divers morceaux. Le baryton Adrien Strozzi qui remplaçait M. Ottaviani indisposé, a chanté avec beaucoup de sentiment le rôle de Germont père. La voix de cet artiste est sympathique et mélodieuse. Il a eu sa part légitime du succès de la soirée et a partagé avec les deux autres artistes les honneurs du rappel. La réputation de la troupe italienne est maintenant consacrée par deux épreuves décisives, et nous comptons que le public accordera aux représentations lyriques un patronage suffisant pour que M. Roncari puisse les prolonger de quelques semaines.

On donne ce soir l'opéra populaire de Donizetti, *La Favorite*, avec le ténor Boetti, la première forte chanteuse Cattanari qui a eu un si beau succès vendredi dans *Ernani*, le baryton Adrien Strozzi qui fera ses débuts réels dans le rôle du roi et la basse Ignazio Solarez. Cet ouvrage se trouvera ainsi parfaitement monté et chacun voudra entendre Mme Cattanari dans le rôle de Leonora, et son duo final avec le ténor.

La troupe italienne donnera demain sa quatrième représentation et jeudi la cinquième. Avis aux abonnés du lundi, du mardi et du jeudi pour retirer leurs coupons.

ARRIVÉE DU MARIPOSA.—Ce steamer qui était depuis plusieurs jours à la barre du fleuve, attendant une marée qui lui permît de passer, est enfin arrivé hier soir avec des nouvelles de la Havane jusqu'au 9 janvier. Le *Diario de la Marina*, de cette date, contient [illegible] listes de la loterie de la veille. Voici quelques-uns des gros lots gagnants: [illegible] $20,000 [illegible] $5,000 [illegible]

Le même journal, dans son numéro du 28 décembre, publie un bulletin des nouvelles du Mexique, jusqu'au 16 de la ville de Mexico et jusqu'au 20 de la Vera Cruz, mais ces nouvelles ont été devancées par celles que nous avons reçues directement de la Vera Cruz et ne présentent par conséquent aucun intérêt.

LA CHRONIQUE.—Nous [illegible] d'hier.

Nous avons le regret d'annoncer au public que cette excellente feuille a cessé de paraître. Les souscripteurs de la *Chronique*, qui ont [illegible] sur la liste d'abonnés de l'*Epoque*, voudront bien nous faire parvenir leurs noms et leurs adresses. Nous nous empresserons de leur servir notre feuille pendant tout le temps que devait durer leur abonnement à la *Chronique*.

CHRONIQUE LOCALE.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.—Les commissaires de la Louisiane à l'Exposition universelle de Paris se sont déjà réunis plusieurs fois et ont arrêté de concert les mesures à prendre pour la [illegible] de la grande solennité internationale. Ils n'avaient guère, comme nous l'avons dit, qu'à ratifier ce qu'avait déjà fait M. Gottheil qui, désigné il y a déjà quelque temps [illegible] pour les intérêts de la Louisiane un zèle ardent [illegible]. Grâce à lui, nos produits spéciaux figureront à la grande Exposition, et plusieurs, nous en sommes persuadés, obtiendront une mention honorable. Aussi avons-nous été heureux de voir les collègues de M. Gottheil lui voter des remerciements. En réponse, celui-ci, qui préfère l'action à la discussion, a proposé aux commissaires de fixer leur prochaine réunion au Champ de Mars, le 1er avril prochain, jour où aura lieu l'ouverture du Palais de l'Industrie, à Paris.

Un de nos commissaires, M. Lewis Elkin, étant mort il y a quelques jours, M. Gottheil a proposé les résolutions suivantes qui ont été adoptées:

"Attendu que, dans l'accomplissement des impénétrables desseins de la divine Providence, notre collègue et ami Lewis Elkin a été enlevé à ce monde,

"Résolu que par sa mort, la commission a perdu un de ses membres les plus utiles, et que tout en nous soumettant humblement à la volonté de Dieu, nous regrettons la [illegible] de notre collègue, et nous demandons au ciel d'accorder à sa famille affligée la force de supporter, dans cette heure de cruelle épreuve, le coup qui l'a si rudement atteinte.

"Résolu qu'une copie de ces résolutions soit transmise par le secrétaire à la famille du défunt, comme témoignage de notre sympathie et de la part que nous prenons à sa douleur."

Sur la proposition de M. Gottheil, la Chambre de Commerce de la Nlle Orléans a été invitée à envoyer à l'Exposition des échantillons de tous les produits agricoles de la Louisiane, dans des sacs, barils, boucauts, &c., de petites proportions, mais du même modèle et faits des mêmes matériaux qu'emploie le commerce.

Les commissaires ont également décidé qu'il serait construit, avec des échantillons de tous les bois qui croissent en Louisiane, un cottage portatif. Le comité chargé de ce travail est déjà mis à l'œuvre, et les plus beaux spécimens du cèdre, du frêne, du chêne blanc, du magnolia, du cyprès, du pin et du noyer de notre Etat seront aussi envoyés à Paris. A un des pignons du cottage flottera le drapeau de la Louisiane, orné du Pélican symbolique, et à l'autre le drapeau des Etats-Unis. Les commissaires espèrent que les dames de la Nlle Orléans voudront bien leur offrir ces deux drapeaux, qui seront, en outre, un échantillon de broderie Louisianaise. Qu'elles se hâtent donc, car il n'y a pas de temps à perdre.

La reprise des paiements en espèce.

On écrit de Washington, 4 janvier, au *Herald*:

"Dans son dernier rapport au Congrès, M. McCulloch, secrétaire des finances, parle de revenir aux paiements en espèces avant le 1er juillet 1868. Permettez-moi de vous dire quelle est à ce sujet l'opinion de beaucoup de membres du Congrès.

"Lorsqu'on s'occupe de la question financière, il ne faut pas oublier que nous avons pour huit cent millions de dollars de titres de la dette non-consolidée, qui sont remboursables avant juillet 1868; de plus, il y a plus de trois millions de bons 6 p. c. à l'étranger, qui peuvent être jetés à un moment donné, sur notre marché. Voyons quel serait l'effet de la reprise des paiements en espèces sur ces valeurs.

"Les bons 6 p. c. ont coûté à leurs détenteurs actuels, moins de soixante-dix pour cent de leur valeur au pair et en or. Quant aux titres de la dette flottante, nous avons le privilège de les rembourser en papier-monnaie, à leur maturité. Mais si on apprend qu'en les conservant jusqu'au 1er juillet 1868, cette valeur en papier-monnaie deviendra égale à celle de l'or, il est probable que les détenteurs conserveront [illegible] contre des bons cinq-vingts, dont la valeur en or n'est égale qu'à soixante-dix pour cent de leur valeur au pair.

"Et pendant combien de temps nos banques et notre Trésorerie pourraient-elles continuer les paiements en espèces lorsque les bons 6 p. c. des détenteurs en Angleterre seraient jetés sur le marché pour y être remboursés.

"Il faut donc deux conditions essentielles pour nous permettre de revenir sans danger aux paiements en espèces: D'abord que les huit millions de la dette flottante soient consolidés, et ensuite que les bons 6 p. c. aujourd'hui en Europe soient convertis en bons de 5 p. c., afin que la tendance à l'exportation diminue. Tout cela ne pourra être accompli avant le 1er juillet 1868, et voilà pourquoi les paiements en espèces ne seront pas repris avant cette date."

LA RÉSOLUTION DE M. ASHLEY—Voici le texte de la résolution présentée par M. Ashley et renvoyée par la Chambre au comité judiciaire:

J'accuse Andrew Johnson, vice-président, remplissant les fonctions de Président des Etats-Unis, de malversations criminelles.

Je l'accuse d'usurpation d'autorité et de violation des lois en faisant un usage vicieux du pouvoir de nommer des fonctionnaires, ainsi que du pouvoir de pardonner; en disposant des propriétés des Etats-Unis dans un but de corruption; en intervenant dans toutes les élections; en commettant, soit isolément, soit de complicité avec d'autres personnes, des actes qui sont des crimes ou des délits contre la Constitution.

En conséquence, il est résolu que le comité des Affaires judiciaires est autorisé à faire une enquête sur la conduite officielle de Andrew Johnson, vice-président, remplissant les fonctions de Président des Etats-Unis, et à présenter à cette Chambre un rapport par lequel il dira si, dans son opinion, ledit Andrew Johnson, depuis qu'il remplit ces fonctions, s'est rendu coupable d'actes ayant pour but ou pouvant avoir pour effet de renverser, de changer ou de corrompre le gouvernement des Etats-Unis, ou une partie ou un fonctionnaire de ce gouvernement; si ledit Andrew Johnson s'est rendu coupable, soit isolément, soit de complicité avec d'autres personnes, d'actes qui sont des crimes ou des délits contre la Constitution, et qui exigent l'intervention du pouvoir constitutionnel de cette Chambre, et il est résolu que le comité aura le pouvoir de faire comparaître des personnes, de se faire présenter des documents, de faire prêter le serment d'usage aux témoins.

LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS.

La *France* accompagne des réflexions suivantes le compte-rendu du général Dix:

Il y a eu entre la politique des Etats-Unis et celle de la France deux questions difficiles: l'une a été la sécession du Sud; l'autre, l'expédition du Mexique. Toutes les deux sont maintenant résolues dans un sens qui a prouvé à l'Amérique du Nord combien nous désirions ne pas troubler les rapports de vieille amitié qui unissent les deux peuples.

Il résulte des paroles du général Dix et de la réponse de l'Empereur que, toute cause de dissentiment ayant disparu, il ne reste des services rendus par la France aux Etats-Unis et le désir de maintenir une cordiale entente dans un même esprit de civilisation et de progrès. Ces heureuses dispositions ne peuvent que fortifier cette union du cabinet des Tuileries et du cabinet de Washington, rappelée en termes si sympathiques par le général Dix, en dissipant tout ce qui, de part et d'autre, pouvait motiver des réclamations ou émouvoir de justes susceptibilités.

L'élection du Pas-de-Calais.

Le gouvernement vient d'obtenir un nouveau succès électoral dans le Pas-de-Calais. Le candidat officiel a été élu à une grande majorité, malgré les efforts des diverses oppositions coalisées. Il en sera ainsi chaque fois que l'administration accordera son patronage, comme elle le fait avec tant d'intelligence depuis quelque temps, à des candidats qui sortent en quelque sorte des entrailles de l'opinion publique, et que les sympathies de leurs concitoyens désignent d'avance aux suffrages des électeurs. Nous ne comprenons pas autrement la pratique possible du principe des candidatures officielles, et l'exemple des dernières élections prouve à quel point elle est juste et efficace.

On a fait beaucoup de bruit de la candidature opposante de M. Florent-Lefèvre. La *Liberté* a dit qu'elle était la pierre de touche du projet de loi sur la réorganisation de l'armée; de sorte que, pour être logique, ce journal devrait déclarer que l'opinion du pays est favorable à ce projet de loi. D'autre part, M. Florent-Lefèvre a été patronné à la fois par le parti révolutionnaire de gauche et par le parti réactionnaire de droite. Et, soit dit en passant, cette union a été la cause d'un incident assez instructif. C'est aujourd'hui seulement, lorsque rien ne peut plus influer sur l'élection, que le *Siècle* donne un démenti formel aux feuilles cléricales qui ont revendiqué M. Florent Lefèvre comme un de leurs partisans, et avoue, avec naïveté, qu'il a différé de s'expliquer sur ce point dans la crainte que ses explications ne fussent exploitées contre le candidat qu'il appuyait.

Malgré tout cela, M. Florent Lefèvre a échoué, ce qui démontre encore une fois que les mots d'ordre de l'opposition, pas plus d'ailleurs que le patronage officiel, ne peuvent prévaloir quand ils ne répondent pas, dans le pays lui-même, au juste sentiment de l'opinion. (*France*)

ELECTION EN FRANCE.—On lit dans la *Patrie*:

Nous recevons une dépêche d'Arras qui nous donne le résultat de l'élection effectuée hier dans la sixième circonscription du département du Pas-de-Calais.

M. Sens, candidat du gouvernement, a été élu à une immense majorité.

Du reste, voici les chiffres:

M. Sens, candidat du gouvernement 19,910 voix.

M. Florent Lefebvre, candidat de l'opposition, 9,023 voix.

FAITS DIVERS.

—On lit dans la *Gazette Universelle allemande* de Leipzig:

Un garçon tailleur du nom de Kunscher, condamné pour assassinat, devait être exécuté à Leipzig le 18. Il était déjà attaché sur la planche et le couteau de la guillotine allait tomber quand il fut détaché de la planche et ramené en prison. Il était d'ailleurs monté sur l'échafaud avec beaucoup de calme, et avait adressé à haute voix au public ces paroles: "Messieurs, je ne suis pas un assassin, [illegible] les meurtriers." [illegible]

On lit, sur le même sujet, dans les *Nouvelles de Leipzig*:

Le télégramme n'est arrivé à temps pour empêcher l'exécution que grâce au zèle de l'employé chargé de le porter à sa destination. Il avait été expédié de Berlin à sept heures et un quart du matin, [illegible] la courroie. Dans la cour, [illegible] Halte! [illegible]

Tout le monde écouta en silence en regardant du côté de la porte, et le condamné lui-même souleva son visage gonflé de sang et exprimant la plus violente angoisse [illegible] vers l'entrée. Mais comme on ne voyait apparaître personne, le greffier dit aux bourreaux:

—Qu'attendez-vous? Faites votre devoir!

Mais en ce moment le cri de halte! répété par mille voix retentit de nouveau, et l'employé du télégraphe se précipita tout essoufflé dans l'enceinte, tenant en ses mains un papier blanc. Le greffier prit ce papier et lut à haute voix la dépêche suivante du roi:

"Ajourner l'exécution jusqu'à nouvel ordre. Plus de détails par lettre de Dresde.—Jean."

—Une loi qui supprime toute restriction du taux de l'intérêt et qui modifie les lois pénales sur l'usure a été récemment promulguée par le gouvernement autrichien. La nouvelle loi entrera en vigueur le 1er janvier 1867.

—La Chambre des seigneurs de Prusse a purement et simplement abrogé la loi sur l'usure.

—On écrit de Miramar, au *Mémorial diplomatique*, que les crises intermittentes dans l'état de Sa Majesté l'impératrice Charlotte deviennent de plus en plus rares et courtes, signe manifeste que la guérison progresse, et d'autant plus sûrement qu'elle s'opère graduellement. La douceur du temps qui règne à Miramar a fait ajourner le départ de l'impératrice pour l'île Lacroma, où, d'après l'avis des médecins, elle devait passer l'hiver s'il devient plus rigoureux.

—Les astronomes zurichois et genevois signalent l'apparition d'un météore remarquable, aperçu le 13 décembre au matin. Il égalait en apparence les dimensions de la pleine lune et avait une blancheur éclatante; il se mouvait de l'est à l'ouest, décrivant un arc de 15 degrés et laissant une traînée bleuâtre. Si la superstition n'était pas morte, on pourrait voir dans ce bolide le précurseur de graves événements que maints de nos journaux annoncent pour l'an de grâce 1867.

—On lit dans la *France*:

Djemil-Pacha, ambassadeur du sultan, a remis hier à l'Empereur ses lettres de créance, et a prononcé à cette occasion un discours où est exprimée la pensée que la politique de la Turquie est fermement attachée aux principes qui lui ont si justement assuré les sympathies de la France.

—On écrit de Berlin que, dans une des dernières conférences, les plénipotentiaires des vingt-deux Etats de la Confédération du Nord se seraient occupés exclusivement de la constitution de l'armée confédérée. Cette armée, sur le pied de paix, aurait été fixée à 250,000 hommes, soit un pour cent de la population des Etats.

—Le prince Arthur, troisième fils de la reine Victoria destiné à prendre part à l'administration militaire, va entrer à l'école de Woolwich, pour y recevoir une éducation toute spéciale.

D'après l'avis du feu duc de Wellington, l'administration de l'armée doit être constamment entre les mains d'un membre de la famille royale. Il avait même indiqué le prince époux pour lui succéder en qualité de commandant en chef.

—On lit dans le *Constitutionnel*:

Nous croyons savoir que le voyage de S. M. l'Impératrice à Rome est ajourné.

—Le prince royal de Prusse assistera à l'ouverture de l'Exposition universelle. Le fils du roi Guillaume expose lui-même un modèle de maison-ouvrière fait par la Société des bâtiments d'utilité publique, fondée en 1848.

—Depuis deux mois, le nombre des jeunes gens qui ont pris du service dans les zouaves pontificaux est d'environ 400; ce chiffre porte l'effectif de cette troupe d'élite à 2,800 jeunes hommes, appartenant presque tous aux familles les plus distinguées de France et de Belgique.

—Un pari des plus singuliers vient d'être gagné par un marchand de chevaux du quartier des Ternes.

M. X.... avait parié avec un de ses clients, auquel il vantait sans cesse ses deux bull-dogs, qu'il descendrait l'avenue des Champs-Elysées avec ses chiens suspendus par les crocs aux manches de son paletot. Parti de la barrière de l'Etoile, M. X...., suivi d'un grand nombre de curieux, arriva au pied de l'Obélisque sans que ses dogues eussent lâché prise; le premier put encore quatre minutes; le second était tombé en arrivant au but. Un rassemblement considérable s'était formé autour des parieurs et de leurs amis. M. X.... était rayonnant; il pérorait au milieu de tous, lorsqu'un sergent de ville survint et voulut savoir de quoi il s'agissait. M. X.... lui raconte sa victoire.

—C'est très beau, cela! dit l'agent, alors, ces deux chiens sont à vous, n'est-ce pas?

—Certainement qu'ils sont à moi, répondit le marchand de chevaux, et j'en suis fier!

—Eh bien! monsieur, vous savez le règlement: tous les chiens doivent être muselés: les vôtres ne le sont pas, j'ai donc le regret de devoir dresser procès-verbal.

Et le sergent de ville prit le nom et l'adresse du vainqueur, aux éclats de rire des témoins de cette scène.

Le correspondant de la *France* à Berlin raconte cette anecdote:

«Le roi de Prusse, qui était allé avec les princes chasser à Dessau, fut reçu à l'entrée d'un village par les habitants notables, précédés du maître d'école, chargé de porter la parole. Après un petit discours fort bien tourné et écouté avec bienveillance, le roi demanda au magister de lui en remettre la copie, que S. M. voulait conserver.

«Le maître d'école fouille dans son vêtement—un bel habit neuf—en sort un petit papier qu'il présente à S. M. Le roi ouvre la feuille, jette un coup d'œil et s'écrie: 16 écus 20 groschen! je vous le promets. La note [illegible] payée. Le malheureux maître d'école, dans le [illegible] qui le troublait, avait présenté à Sa Majesté la facture que contenait la poche de son habit, qui sortait des mains du tailleur.

«Je vous laisse à juger des rires de l'entourage et de la mine piteuse du magister.»

SAVON, SAVON.—Le savon produit par la fabrique McROBERTS & DICK est un des meilleurs savons de famille faits en Louisiane, nous pourrions même dire aux Etats-Unis. Aussi nous faisons-nous un devoir de recommander au public les STAR SOAP WORKS, dont le bureau est situé rue Gravier, No 43, au coin de la Nouvelle-Levée. Les produits de cet établissement ont obtenu le premier et le second prix à la Foire aux Fair Grounds, et ils se vendent en gros et en détail chez les principaux grocers de la Nouvelle-Orléans. Qu'on les essaie et l'on sera bien vite convaincu de leur valeur.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles étrangères.
Par le Câble à la Presse Associée.

Londres, 13 janvier—Le *Globe* dit dans un article de fond:

La question orientale est devenue si pressante qu'elle requiert l'attention immédiate des puissances européennes. C'est l'opinion du *Globe* qu'une conférence générale des grandes puissances sera proposée à cet égard.

Des nouvelles d'Orient rapportent qu'une insurrection est sur le point d'éclater en Bosnie.

Berlin, 13 janvier—La *Gazette Allemande* nie que Bismark ait émis aucune circulaire diplomatique, comme on l'a rapporté.

Pesth, 13 janv.—Une motion a été faite dans la diète hongroise déclarant que la réorganisation de l'armée est nulle et que tous ceux qui en ordonneront l'exécution seront punis pour trahison.

Bordeaux, 13 janv.—La barque française Orizona, capitaine Bertrand, partie de la Nlle-Orléans le 13 novembre pour ce port, s'est échouée dans la Gironde et est entièrement perdue.

Liverpool, 13 janv.—Le vapeur Helvetia, parti de New York le 29 décembre, est arrivé. 5-20 à Frankfort 75 5/8.

Londres, 13 janv. au soir—Un rapport de Madrid dit que Garibaldi est allé à l'île de Candie.

Paris, 13—Des dépêches rapportent qu'une crise ministérielle a eu lieu à Constantinople et aussi que la Porte a rappelé son ambassadeur d'Athènes. On rapporte encore que des renforts considérables pour les insurgés grecs ont débarqué en Candie, venus sur des navires grecs et que les Crétois ont reçu de nouveaux approvisionnements de guerre et des armes.

St-Pétersbourg, 13 janv.—Le czar et les membres de la famille impériale étaient présents au bal donné au profit des familles candiotes réduites à la détresse.

Londres, 13—Des avis de la Chine disent qu'un grand incendie a causé une perte de cinq millions à Yokohama, au Japon.

Dépêches de la Presse, associée de New York.

New York, 13 janvier—L'opinion de la Cour Suprême sera donnée demain. Elle est fondée sur la question présentée dans les affaires de Man de la Louisiane et de Garland de l'Arkansas qui ont participé avec le Sud dans la dernière guerre et demandent à être réadmis à la barre de ce tribunal, et impliquant plus particulièrement la constitutionnalité de la loi qui étend aux avocats dans les Cours des Etats-Unis les clauses de l'acte de juillet 1862, lequel acte requiert un serment d'épreuve de la part des officiers civils et militaires.

Louisville, 13—Le *Journal* contiendra demain substantiellement ce qui suit: Deux familles demeurant dans le comté de Carter, Est Tennessee, se sont fait mutuellement une guerre sanglante pendant les 20 dernières années. Quatorze personnes appartenant à ces deux familles, nommées Roberts et Johnston, ont perdu la vie et dans la soirée du 5 la "vendetta" s'est terminée pour les deux survivants mâles de Roberts et Johnston. Ils se sont querellés dans les rues d'Elizabethtown, en sont venus aux mains et l'altercation a eu un résultat fatal pour tous deux.

Cette guerre domestique était venue d'une dispute à propos d'une douzaine de piquets de barrière.

Cincinnati, 13—La rivière est stationnaire, avec 5 pieds 5 pouces d'eau dans le canal. Il s'est accumulé beaucoup de fret entre ici et Cairo. Mercure 51. Baromètre 29.

Baltimore, 13—Il y a beaucoup de membres de la Législature ici aujourd'hui et l'élection du sénateur aux Etats-Unis excite un vif intérêt. La lutte sera serrée au sénat. Un membre doit avoir, dit-on, le vote du Président, mais les chances sont toutes pour le gouverneur Swann.

Nashville, 13—La convention radicale d'Etat s'est réunie le 22 février pour nommer un candidat à la place de gouverneur. Plusieurs comtés de l'Est Tennessee recommandent la réélection du gouverneur Brownlow.

Le chancelier Campbell a décidé aujourd'hui que la loi créant la police métropolitaine pour Nashville est inconstitutionnelle et a prononcé une injonction perpétuelle contre les commissaires de police. On a interjeté appel à la Cour Suprême qui siège maintenant.

LE TENIA OU VER SOLITAIRE.

La *Patrie* a reçu de M. le comte R. du Bisson la lettre suivante:

Sans me permettre de discuter la théorie du savant doyen de la Faculté de Nancy, sur le ver solitaire, que je lis dans votre estimable journal du 2 décembre, je crois devoir relever quelques erreurs qu'il emprunte aux voyageurs ayant parcouru l'Abyssinie.

Le ténia est très commun dans cet empire; [illegible] Les habitants en sont presque tous atteints, mais au lieu de s'en inquiéter et de le regarder comme une cause d'affection grave et dangereuse, ils le prennent [illegible] utile à la santé.

Aussi, bien loin de prendre du spécifique que la nature a mis près d'eux dans leur plantureux pays, le kousso, ils ne l'emploient que quand le ver devient trop incommode. Deux tasses de kousso sont alors absorbées, et c'est la formule générale. [illegible]

Il est inexact de dire que les chrétiens de ces contrées mangent du porc. La religion au contraire le proscrit comme immonde, c'est un reste de la loi hébraïque qu'ils observent rigoureusement. [illegible]

Les Israélites d'Abyssinie, aussi bien que les musulmans et les chrétiens, sont atteints du ténia, même ceux qui vivent dans les régions où le sanglier n'existe pas.

Une seconde erreur à signaler: Jamais les Abyssiniens ne mangent le sanglier sans qu'il soit bien cuit. La viande crue, à laquelle le docteur M. Gardon fait allusion, n'est fournie que par le bœuf ou la vache, que l'on amène vivants dans la salle du festin au moment où l'on se met à table.

On tue la victime devant vous et on vous sert sa chair chaude, palpitante. C'est le plat d'honneur, le *brondo*.

Je terminerai cette lettre par un curieux détail. Les lièvres, qui pullulent en Abyssinie, ont fort souvent le ténia, et je ne sache pas qu'ils mangent de porc ou de viande quelconque.

La religion les a déclarés impurs. Nos indigènes ne s'en nourrissent jamais, mais il serait extrêmement imprudent de s'en régaler devant eux, quoiqu'il soit délicieux. Ils considéreraient cet acte de gourmandise comme une insulte à leur foi, un outrage personnel. On aurait bientôt lieu de s'en repentir.

Les Abyssiniens attribuent l'existence du ver solitaire à l'eau seule. Ont-ils tort, ont-ils raison? Je laisse aux savans à décider la question.

Comte R. DU BISSON.

Edition d'hier.

La manie de la protection.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

La manie de la protection fait la tache d'huile. Nous avons annoncé que les artistes peintres du cru (pas ceux en bâtiments) pétitionnaient au Congrès pour que les tableaux étrangers fussent frappés à leur entrée d'un droit presque prohibitif. C'est une manière comme une autre d'encourager les arts, et d'assurer aux artistes (!) indigènes le placement de leurs croûtes. Notre école française n'aura jamais besoin de demander aux chambres l'établissement d'un droit sur les toiles peintes en Amérique, pour en empêcher l'importation en France. Nous ignorons ce que l'avenir réserve à l'école américaine, mais la vérité est qu'elle ne brille encore au Louvre que par son absence.

Nous savions bien qu'en général il y avait peu d'artistes aux Etats-Unis, mais la pétition à laquelle nous faisons allusion prouve sans réplique que ceux qui salissent des toiles avec plus ou moins de succès et font aller le commerce des couleurs, ne sont pas dignes de ce beau nom. Ce ne sont plus que des fabricants, et leur meilleur jour sera sans doute celui où un manufacturier des tableaux à la machine, comme on imprime les étoffes, ou comme on dépèce les porcs à Cincinnati. Cette camaraderie qui fait que tous les artistes se sentent enfants d'une même patrie, ce goût du beau qui engendre le désir de consulter et de méditer des modèles, cette passion de l'art qui pousse nos peintres à rechercher l'émulation et à accueillir l'étranger de talent à bras ouverts, tout cela est inconnu aux enlumineurs auteurs de la pétition.

Il n'y a plus de raison, comme le disait récemment un de nos collègues, pour qu'on ne frappe pas aussi d'un impôt spécial les chanteuses italiennes ou françaises qui font concurrence aux cantatrices américaines, afin de protéger l'industrie des dernières. Les œuvres des compositeurs étrangers paieraient également des droits exhorbitants, afin de laisser le champ libre aux *maestri* indigènes: il n'en a pas surgi un seul jusqu'ici, mais une protection éclairée les ferait peut être sortir de terre. On pourrait suivre la progression à l'infini.

Les Etats-Unis sont déjà le seul pays civilisé où l'importation des œuvres d'art ne soit pas libre de toute entrave. Les monarchies européennes se disputent les ouvrages des maîtres, mais aussi l'esprit des citoyens y est rétréci par l'abominable tyrannie qui pèse sur eux: aux Etats-Unis, où la démocratie forme des hommes et non des esclaves et dilate tous les pores de l'intelligence, on fait [illegible] chefs-d'œuvre étrangers. On a bien affaire, vraiment, d'œuvres capables d'éclipser des toiles d'enseignes! La peinture américaine se suffit à elle-même; comme l'Italie elle veut *fara da se*.

Il est possible que le Congrès fasse un accueil favorable à la pétition qui nous occupe. Les puritains du Massachusetts qui y dominent, ces pionniers de la civilisation intelligente et de l'humanité, comme les appellent MM. Laboulaye et de Gasparin, ont jugé depuis longtemps que les beaux-arts sont les suppôts de la pureté évangélique. Le *cant* en public et le whiskey entre quatre murs sont leur idéal de la perfectibilité humaine, et pour arriver à modeler tout le continent américain à leur image, il n'est pas de mesure qui puisse leur coûter.

—On lit dans le bulletin hebdomadaire du *Moniteur du soir*:

La mission de M. Tonello, au sujet des difficultés religieuses pendantes entre l'Italie et le saint-siège, commence sous les meilleurs auspices. On assure que cet envoyé du roi Victor-Emmanuel est porteur d'instructions sages et modérées. Il vient d'être reçu par le pape, et l'on est autorisé à croire que le gouvernement italien, heureux des bons effets produits par le retour des évêques, tiendra à honneur de persévérer dans une voie qui tend au complet apaisement des consciences et au loyal accord des autorités civiles et religieuses. Le choix de Florence comme capitale a été le gage et la consécration de la politique nouvelle.

Il est permis d'espérer que le gouvernement pontifical n'hésitera plus à prendre, au point de vue économique et matériel, les mesures indiquées par la nature des choses et à fonder sur une base solide ses rapports avec ses sujets et avec l'Italie.

L'Union, oui ou non.

Il y a un spirituel proverbe d'Alfred de Musset qui a pour titre: *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, et qui, pour ne pas appartenir aux maximes établies par la sagesse des nations, n'en énonce pas moins une vérité utile. Un galant cavalier, qui a tout ce qu'il faut pour faire la conquête d'une jolie femme, fait un siège en règle au cœur de celle-ci. La dame ne demande pas mieux que de se rendre, mais le cavalier évitant de se prononcer sur ses intentions, elle est obligée de l'amener à l'union désirée par une école de petits manèges de coquetterie très légitimes. «Vous n'avez pas pensé, lui dit-elle, que je consentirais à devenir votre maîtresse, c'est-à-dire votre servante, si le mariage est votre but, dites le franchement et fermez la porte.» Il y a quelque analogie entre cette situation des deux amoureux mis en scène par de Musset et celle des deux sections de l'Union *fédérale*, bien qu'avec des différences assez sensibles.

Le Sud a voulu divorcer et le Nord appréciant les avantages de l'Union a résisté à cette séparation. Après avoir chanté sur tous les tons les bienfaits de cette l'union, et après avoir épuisé tous les arguments que la faconde de ses orateurs pouvaient lui fournir, il a eu recours au canon—*ultima ratio regum* (dernière raison des rois, bonne paraît-il aussi pour les républiques!) Que de belles protestations ont accompagné l'emploi de ce moyen brutal pour ramener au domicile conjugal sa compagne égarée! C'était pour son bien uniquement qu'on voulait l'obliger à rester en un ménage qu'on déclarait être le meilleur ménage qui eût jamais existé sur terre. On la ferait jouir malgré elle des honneurs et des profits de cette Union qu'elle voulait répudier.

Aucun doute ne pouvait s'élever sur les intentions du Nord à l'égard de la section rebelle: il proclamait hautement qu'il n'avait pas recours aux armes dans un but de conquête et de subjugation: son seul désir était de restaurer l'union et l'harmonie entre les deux sections. Rien ne lui a coûté pour arriver à soumettre le Sud à ce résultat; les millions d'hommes tués, les milliards dépensés, les propriétés sacrifiées et dévastées, les carnages et les incendies. Il n'y avait pas de sacrifices trop grands pour un pareil prix. Enfin, le grand jour arrive, la paix est proclamée, le Sud en accepte les conséquences, se soumet et se déclare prêt à rentrer au bercail. Il semblait qu'il n'y a plus qu'à lui ouvrir, à deux battants la porte de l'Union pour la refermer sur un peuple uni et fort qui pourra défier le monde entier, puis à tuer le veau gras en signe de réjouissance et à chanter hosannah!

Hélas! Point. En séducteur vulgaire et brutal qui a employé la force pour en arriver à ses fins, le Nord oubliant toutes ses promesses ne veut plus entendre parler d'Union, ou plutôt il en marchande les conditions; comme un manant qui ayant outragé la fille d'un gentilhomme chicane sur la dot qu'il exige pour rendre l'honneur à sa victime. Il tient la porte de l'Union entrebâillée et réclame du Sud vaincu et endetté de nouvelles humiliations, de nouvelles concessions. Cette Union qui lui paraissait si désirable, il la retarde tant qu'il peut. Ses promesses, il en fait litière, ses serments il en joue. Et avec une hypocrisie sans pareille, il accuse encore le Sud de mauvais vouloir et de résistance, comme si celui-ci avait le choix entre sortir ou rentrer quand on [illegible] une porte qui n'est ni fermée ni ouverte. [illegible]

LA CAUSE PERDUE.—La *Renaissance Louisianaise* vient d'entreprendre la publication en français, par livraisons hebdomadaires, avec gravures sur acier, de l'ouvrage de E. A. Pollard, intitulé *La cause perdue, Histoire de la guerre des Confédérés*.

Cette traduction, dit le prospectus de notre confrère, s'adressant principalement à la Louisiane, nous y avons ajouté des notes inédites et des informations exclusives concernant notre Etat, [illegible] qui ne peut qu'intéresser vivement notre population et l'histoire [illegible] qu'elle a fourni à la cause confédérée.

L'ouvrage aura 35 à 40 livraisons dont le prix sera de 25 cents payables à la remise de chaque livraison à domicile. On pourra souscrire à l'ouvrage complet moyennant huit piastres, payables d'avance.

La traduction de cet ouvrage important a été confiée à M. Jules Noblom, jeune écrivain qui a fait ses preuves dans la presse louisianaise. Nous pensons que cette entreprise trouvera auprès du public un accueil favorable et tous les encouragements qu'elle mérite. On peut souscrire au bureau de la *Renaissance*, rue Conti, No 48, [illegible] listes présentées par des solliciteurs autorisés.

SOCIÉTÉ POUR L'HÔPITAL DU SUD.—Les dames [illegible] concourir au bazar qui sera tenu le mois prochain sont invitées à se trouver à la réunion qui aura lieu lundi 14 janvier, à la salle du Lycée, Hôtel de ville, à une heure. L'objet de la réunion est très important. Voir l'avis du secrétaire de la société.

NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS, TOILES, &c.—Le magasin de M. E. Giquel, rue du Canal 126, est certainement un de ceux qui sont le plus justement populaires par la variété et l'excellente qualité des marchandises, la modération des prix et l'obligeance courtoise qu'on y témoigne aux acheteurs et aux acheteuses. M. Giquel vient de recevoir directement d'Europe par le steamer *Alhambra* un magnifique assortiment de marchandises dont on trouvera une liste détaillée dans l'annonce insérée dans nos colonnes. Cet assortiment comprend tous les articles de printemps depuis les plus simples jusqu'aux plus luxueux.

Nous signalons également son assortiment de toiles d'Irlande, de France et de Russie qui offre le plus grand choix. Toutes ces marchandises seront vendues en gros et en détail à très bas prix.

UNE AFFAIRE REGRETTABLE
DANS LA MARINE FRANÇAISE.

On écrit de Toulon, le 19 décembre:

«Une nouvelle fort grave circule depuis ce matin; on assure que M. le contre-amiral Didelot, commandant la division navale des Antilles et du golfe du Mexique aurait demandé à être remplacé. La détermination de cet officier général serait provoquée par une malheureuse affaire qui s'est passée à bord de sa frégate, entre son capitaine de pavillon et M. Lannes de Montebello, on a tellement parlé et écrit à ce sujet, qu'il n'y a plus la moindre indiscrétion à donner des détails qui sont de notoriété publique.

«M. de Montebello, lieutenant de vaisseau à bord de la *Thémis*, étant de quart sur le pont, a reçu un coup de poing de son commandant pour un motif insignifiant; c'était, il est vrai, dans un mouvement de colère, mais que rien ne pouvait excuser envers un officier, et encore moins envers un homme portant un nom qui oblige.

«En présence des lois inflexibles de la discipline, M. de Montebello se trouvait placé dans la terrible alternative, ou de brûler la cervelle à son chef ou de donner sa démission, afin de pouvoir lui demander une satisfaction par les armes. Vous savez qu'il a donné sa démission.

«A ce sujet, le *Moniteur* publie une note ainsi conçue:

«Plusieurs journaux, en annonçant la démission offerte par M. Lannes de Montebello de son grade de lieutenant de vaisseau, ont fait allusion à un fait qui aurait motivé la détermination prise par cet officier.

«M. Lannes de Montebello a effectivement adressé au ministre de la marine, par la voie hiérarchique, au mois de décembre 1865, une plainte contre le commandant de la frégate la *Thémis*, à bord de laquelle il avait été embarqué.

«Conformément aux dispositions du code de justice militaire pour l'armée de mer, cette plainte a été renvoyée au contre-amiral commandant en chef la division navale des Antilles, qui, aux termes de la loi, avait à examiner s'il y avait lieu de donner l'ordre d'informer et de poursuivre.

«Cet officier général, à la réception des ordres du ministre, a prescrit une enquête, et désigné pour y procéder le capitaine de vaisseau Clouë, commandant la subdivision navale du golfe du Mexique. Cet officier supérieur, après avoir recueilli des témoignages et apprécié les faits qui avaient déterminé la plainte, a adressé au contre-amiral baron Didelot, un rapport concluant à ce qu'il n'y avait pas lieu d'ordonner les poursuites.

«Ces conclusions ont été adoptées par l'amiral, qui a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'informer et ainsi de donner suite à la plainte.

«Toutes les règles prescrites par la loi ont donc été observées.»

—La causerie de M. Villemot, dans le *Temps*, sur la vie de province, est un peu flandreuse; mais il y a des coins bien gais, par exemple ce trait de vaudeville, qui a pu fort bien arriver:

M. de Blancas a un neveu de dix-sept ans, qui est venu passer ici les vacances. Cet enfant, qui a une figure charmante et imberbe, porte des cheveux longs relevés par derrière comme ceux des personnes du beau sexe. Le conseil s'est assemblé, et il a été décidé que ce pauvre M. de Blancas recélait une femme déguisée en homme. Il s'en est vengé, du reste, assez spirituellement, mais un grand scandale de toute la Bretagne. Ayant appris que madame de Queyriac était à la tête de cette petite persécution, il lui a demandé un entretien particulier.

Là, il a avoué que son neveu était une nièce, et pour mettre fin aux mauvais propos, il a été convenu que la demoiselle reprendrait les jupons, et passerait ses vacances chez madame de Queyriac. Voilà donc la dévote hébergeant pendant six semaines, et présentant dans toute la société, sous le nom de mademoiselle de Blancas, un élève de l'Ecole préparatoire pour la marine.

Le petit drôle jouait fort bien son rôle. Mais une femme de chambre, qui avait fait des découvertes, a tout gâté, et cette infortunée dame de Queyriac est devenue la fable de toute la ville, et comme on a de la malice en province, Dieu sait quelles plaisanteries! La plaisanterie favorite consiste à lui demander: «quand sa fille entrera à l'Ecole polytechnique.»

LES EXPLOSIONS DU FEU GRISOU EN ANGLETERRE.

Le télégraphe nous a annoncé diverses explosions qui ont eu lieu dans les mines de charbon, en Angleterre. Le premier télégramme parlait de trois cents morts, et le second de vingt seulement.

Voici à ce sujet les détails que nous trouvons dans les journaux de Londres.

Mercredi, vers une heure de l'après-midi, les habitants de Hoyla Mill, village situé à un mille et demi (un peu plus de deux kilomètres) de Barnsley, furent terrifiés par le bruit d'une explosion soudaine, qui fit trembler la terre. Tous les gens du Yorkshire, vivant dans un pays de mines de charbon, sont, hélas! trop accoutumés à entendre de pareilles détonations et à en deviner la cause. Tous les regards se tournèrent aussitôt dans la direction de la mine des Chênes, où on aperçut un épais nuage de fumée, sortant de l'entrée principale de la houillère.

Chacun se précipita vers cet endroit, et bientôt, sur le bord de l'ouverture, étaient rangées principalement des femmes et des enfants dans une douleur effroyable, pleurant et sanglotant tous à fendre l'âme. La police du comté arriva, en même temps et fit tous ses efforts pour empêcher les deux ou trois mille personnes réunies sur le lieu du sinistre de gêner, par leur présence, les travaux de secours qu'on commençait déjà à organiser, sous la direction du directeur propriétaire de la mine, M. T. Dymond.

On descendit dans la mine, non par l'entrée principale, d'où la fumée s'élançait encore en noirs flocons, mais par la seconde ouverture. On remonta d'abord quelques mineurs, tous horriblement brûlés. Mais la mine des Chênes est une des plus considérables du pays, elle emploie 400 ouvriers, et elle s'étend sous terre sur une longueur de plus de 2 milles (environ 3,000 mètres, le mille égalant 1,609 mètres). On ne put d'abord retirer que les mineurs qui se trouvaient au moment de l'explosion, près de l'ouverture du puits.

A cinq heures, il n'y avait encore que trente mineurs remontés à la surface. La plupart étaient morts, et les autres horriblement brûlés. Il reste peu d'espoir de leur sauver la vie. Plusieurs des apprentis, âgés de douze à quatorze ans, étaient si affreusement brûlés que leurs parents avaient peine à les reconnaître. Il fallait examiner leurs vêtements, les boutons de leurs vareuses.

De toutes les mines voisines arrivaient des hommes et des secours, les travaux marchaient énergiquement. Mais à cause de la grande étendue des galeries, il fallait bien du temps avant qu'on n'arrivât à tous les cadavres. Il n'y a guère d'espoir d'arriver à temps pour secourir les ouvriers que l'explosion pourrait n'avoir pas tués sur le coup. L'opinion des gens les plus experts en ces matières était que ce sinistre serait le plus terrible qu'on ait encore vu dans le district, et pourtant il y en a eu de si nombreux. Ainsi, il y eut, en 1857, l'explosion de Lundhill, dans laquelle 189 mineurs périrent, et celle d'Edmond's Main, en 1862, qui coûta la vie à [illegible] ouvriers.

La mine des Chênes est elle-même fatalement célèbre pour les explosions nombreuses qui y ont répandu la mort.

En mars 1847, pour ne citer que cet exemple, le feu grisou fit dans cette mine, [illegible] 73 personnes.

Les sauveteurs devaient travailler toute la nuit, se relayant par escouades. A sept heures du soir, on avait retiré seulement 32 cadavres et 10 individus qu'on espère sauver. Il reste encore des ouvriers dans les galeries. [illegible]

Le plus terrible c'est que l'opinion des mineurs est que plus de 300 ouvriers encore dans les galeries ne seront retrouvés vivants.

[illegible]

Une troisième explosion qui a eu lieu [illegible] à Hayley, a coûté la vie à 100 mineurs et le même jour une nouvelle explosion dans la mine des Chênes a ajouté 28 victimes aux 300 déjà connues.

[illegible]

Nous pensions en avoir fini avec cette liste de catastrophes, quand nous lisons dans un journal d'Ecosse, le *Glasgow Herald*, que, jeudi, a eu lieu à Haye Pit une explosion qui a blessé plus de vingt ouvriers. C'est le cinquième sinistre de cette semaine, qu'on pourra bien appeler, avec les journaux anglais, la *semaine noire* des districts mineurs.

—On lit dans la *Patrie*:

Nous apprenons que sept navires de guerre à vapeur ont quitté hier Brest et Lorient pour se rendre à la Martinique, qui est le point de réunion des bâtiments composant la flotte de transport destinée au rapatriement du corps expéditionnaire français au Mexique.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 11 janvier 1867.

Il n'y a pas eu d'arrivages hier. Aucune vente.
A vendre—[illegible]

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,	[illegible]
do do 2me qualité,	[illegible]
Bœufs du Texas, de choix, par tête	35 — à 40
do do 2me qualité, par tête	20 — à 25
do do 3me qualité, par tête	9 — à 12
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	10 — à 12
do du pays	8 — à —
Moutons du Texas, en lots, par tête	1 50 à 3
do du pays, par tête	5 — à —
do de l'Ouest, do par tête	3 — à —
Vaches à lait, de choix, par tête	50 — à 90
do de qualité, par tête	30 — à 40
Veaux d'un an, par tête	5 — à 12

Décédée à Napoléonville, Assomption, le 26 décembre 1866, à l'âge de 30 ans, Madame JOSÉPHINE GAUDIN, née Borke.

Décédé, le 12 courant, à minuit, à l'âge de [illegible] ans, CHARLES JULES ROUFFENACH. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Le corps est exposé rue Bourbon, No 280.

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,
A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, [illegible] près de la rue du Canal, [illegible]

Salle de la Société de Bienfaisance du Croissant, des Jeunes Gens.
Nlle-Orléans, 13 janvier 1867.
Les officiers et les membres de cette société sont prévenus d'assister à leur assemblée régulière mensuelle qui aura lieu le 15 du courant, à 8 heures du soir, dans leur salle, au coin des rues Champs-Elysées et Grands Hommes.
Par ordre du Président.
CHAS. E. LENES, secrétaire.
13 jan—2f

Bureau du "Carondelet Canal and Navigation Company"
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1866.
UNE élection de neuf Directeurs pour l'an de cette compagnie sera tenue au bureau de la Compagnie, No 16, rue Carondelet, le LUNDI, 21 janvier prochain, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.
EMILE BOUNY, secrétaire.
Des propositions ayant été faites à cette compagnie pour un bail de huit ans, à partir de l'expiration du présent bail, soit de 1870 à 1880 du droit de construire et d'exploiter un chemin de fer le long du Bassin, Canal et Bayou St-Jean, les actionnaires [illegible] sont appelés à voter, au lieu et aux heures ci-dessus mentionnées pour autoriser ou non, la Direction à accorder le dit bail.
Par ordre de la Direction.
EMILE BOUNY, secrétaire.
20 déc—20,21,31,7 14 Jlv

NOUVEAUTES!!
LION & PINSARD,
172......RUE DU CANAL......172
(Près Baronne.)
IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de toutes articles de fantaisie,
MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE.
ARTICLES POUR MESSIEURS.
Chemises, Caleçons, Gilets de Peau, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes, &c.
—PARFUMERIE FRANÇAISE—
Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie de Deuil, Diamants et Pierres fines.
Vente en gros et au détail. 5 déc—1m

SERVICE FUNEBRE.
Un service funèbre sera célébré, lundi prochain, à 7 heures et demie du matin, à l'église Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feu JULES LEFEVRE. Les parents et amis de la famille, ainsi que les membres de la Société du Pélican, sont priés d'y assister.
De la part de la famille.

SERVICE FUNEBRE.
Une messe sera chantée à l'église Saint-Augustin, pour le repos de l'âme de feue Dame BELLE ELISABETH AUBERT, lundi, 14 janvier, à 7 heures du matin. Ses amis et connaissances sont invités à y assister.
De la part de sa famille.

Salle de la Société de Bienfaisance du Pélican.
Nouvelle Orléans, 12 janvier 1867.
LES officiers et les membres sont prévenus d'assister à l'assemblée régulière mensuelle qui aura lieu dans leur salle, rue St Louis, près le Passage de la Bourse, LUNDI prochain 13 janvier 1867, à sept heures et demie du soir.
Par ordre du Président,
CHAS. E. LENES, Secrétaire.
13janv—2

LA CAUSE PERDUE,
Histoire de la guerre des Confédérés
DE E. A. POLLARD.
TRADUCTION FRANCAISE
Publiée en livraisons hebdomadaires illustrées
A 25 CENTS
Par la RENAISSANCE LOUISIANAISE.
48 Rue Conti.
☞ On souscrit au bureau de la "Renaissance."
13janv—2d 1m

Société de l'Hôpital du Sud.
LES dames Présidentes du Bazar qui aura lieu [illegible] en février, ont convoqué une réunion de toutes les dames [illegible]
La réunion aura lieu dans la salle du Lycée, à l'Hôtel de Ville, LUNDI PROCHAIN, [illegible]
[illegible]
DABNEY H. MAURY, Secrétaire de la Société de l'Hôpital du Sud.
13janv—1

M. L. Emile Joannet
OUVRIRA un nouvel établissement [illegible] au No 173 rue Royale, [illegible]

VIN DIT DE CHAMPAGNE,
VIN MOUSSEUX,
Des célèbres Côteaux de Saumur.
50 PANIERS VIN MOUSSEUX DE SAUMUR [illegible]
LION & PINSARD.

Nouveautés, Articles d'Enfants.
MADAME CLEMENCE GUERIN,
[illegible]
Maintenant rue de la DOUANE No 138, au Premier.

Cinq cents piastres de récompense.
[illegible]

Entrepot de Tapis.
No 19, RUE DE CHARTRES, No 19.
[illegible] Toiles cirées [illegible] Etoffes et articles à rideaux [illegible]
A. BROUSSEAU & Co.

[illegible] DURRUTY, PLASSAN & Co. [illegible] S. PLASSAN [illegible]

Commission-Exportation-Paris.
JULES MORRIER,
RUE D'ENGHIEN [illegible]
HORLOGERIE, BIJOUTERIE,
[illegible] & CARLOZ.

M. AUGUSTE DESSOMMES [illegible]
LEVY, DIETER & CO

NOUS avons [illegible] A. DESSOMMES, LEVY & CO [illegible]
LEVY, DIETER & CO.

DE RETOUR.
[illegible]
T. C. PAYAN.

AVIS.
[illegible] MM. L. Lanselle [illegible] et P. Courtois [illegible]
FRED. AVET & CAMBON.

Association Consolidée
DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE.
[illegible] L'ELECTION [illegible]
H. L. PEIRE, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
[illegible] UNE élection de sept Directeurs [illegible]
J. L. DELERY, Caissier.

J. PLAISENT,
8......RUE ST. LOUIS......8
Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs.
Vins pour Familles:
BORDEAUX fin et bon ordinaire,
St. GEORGES, vieux,
ROUSSILLON, choix,
CATALAN vieux,
PORTO 1re qualité,
GRENACHE, 1re qualité,
ALICANTE, supérieur,
Vieux COGNAC,
WHISKEY,
&c., &c., &c.
Seul agent pour le St Georges, premier cru.
6 janv—1m

AVIS.
MICHON & SCHWEITZER,
166 RUE ROYALE, 166
Annoncent respectueusement aux dames de la ville et de la campagne qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de fleurs et apprêts pour fleurs, tels que:
FLEURS POUR COIFFURES,
FLEURS do CHAPEAUX,
FLEURS do BOUQUETS,
FLEURS do JARDINIERES,
PARURES DE MARIEES ET DE BAL.
Un bel assortiment de JARDINIERES [illegible] ainsi qu'un grand assortiment d'ARTICLES [illegible]
Tous ces articles seront vendus comme par le passé, à des prix très réduits.
22déc—1m

BANQUE DU CANAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1867.
Le 10 du mois dernier, à une élection annuelle par les Directeurs de cette institution, ont été élus Directeurs pour l'année:
GEO. JONAS, G. W. BABCOCK,
J. H. STAUFFER, C. T. BUDDECKE,
D. McCOARD, R. S. HART,
C. SCHNEIDER.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. GEO. JONAS a été réélu président à l'unanimité.
8 janv—1f CH. JUMONVILLE, caissier.

Machine à vendre.
UNE très jolie machine à vapeur de la force de 8 chevaux, et divers accessoires avec, pour du comptant ou à termes. S'adresser au coin des rues Claiborne et Orléans.
6jan—1m

Graines de coton.
MONTEREY SILK COTTON.
100 SACS venant d'arriver et à vendre par le soussigné, au lots, à la convenance des acheteurs.
S. L. MILLAUDON, No 20, rue Carondelet.
20 déc—1m

Avis.
LA Compagnie de Glace du Crescent City, organisée le 2 novembre 1866, a commencé les opérations, le 1er décembre 1866 sous la direction des officiers suivants:
A. W. BOSWORTH,
HUGH McCLOSKEY,
J. S. SMITH,
J. L. WARNER, } Directeurs.
J. J. E. MASSICOT, Trésorier.
Les ordres laissés aux glacières suivantes seront promptement remplis.
Glacière No 12, rue Crossman, entre Frêret et Peters, [illegible] Lafayette.
[illegible] 20 et 22 rue St Thomas, jonction de la rue Annunciation.
Rue Saraparu, en face du marché Saraparu.
Nos 35 et 37 rue Victoire, entre Champs-Elysées et Marigny, [illegible]
Egalement un bureau central [illegible] au premier.
JOHN [illegible] KRAUS, Surintendant.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1867. 1jan—1M

Changement de Local.
M. HEINEMAN a transporté son magasin de BOTTES et de SOULIERS du No 151 de la rue de Chartres au No 85 de la rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville.
6 jan—1m

Marchandises de Printemps!
E. GIQUEL,
126......RUE DU CANAL......126.
Fait savoir au public [illegible] qu'il vient de recevoir par le steamer Alhambra d'Europe [illegible] assortiment de marchandises [illegible] qu'il offre en vente à bas prix:
MOZAMBIQUE [illegible]
BAREGES [illegible]
ALPACCA [illegible]
PIQUES unis et imprimés
GRENADINES
PERCALES [illegible]
PERCALES imprimées
BATISTE ET TOILES imprimées
DESINS [illegible] rayés et carreaux
MOUSSELINE [illegible]
INDIENNES ET BATIN pour meubles
JACONAS et MOUSSELINE imprimées
JACONAS, NANSOUK, MULL MULL
GANTS ET MITAINES [illegible]
POINTES [illegible]
CORSAGES [illegible]
JUPONS [illegible]
DEVANTS [illegible]
CHEMIS[illegible]
BAS ET CHAUSSETTES [illegible] d'Ecosse
OMBRELLES ET EN-TOUT-CAS
BOBINETS [illegible]
MOUCHOIRS [illegible]
TOILE à draps [illegible]
TOILES [illegible]
ARGENTINES [illegible]
CHALES [illegible]
COURTEPOINTES [illegible]
DRAPS [illegible]
CHALES [illegible]
VOILES [illegible]
TULLE ET CREPES [illegible]
BANDES [illegible]
TARTAN ET ENTRE-DEUX BRODES, &c.
E. GIQUEL, 126 rue du Canal.
13 jav—3

Toiles! Toiles!! Toiles!!!
E. GIQUEL,
126......RUE DU CANAL......126
[illegible] TOILES [illegible]
[illegible] TOILE A TORCHON [illegible]
E. GIQUEL [illegible]

Marchandises sèches à bon marché, pour 1867.
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
158......Rue du Canal......158
En face de chez Lopez.
M. REIMAN.
[illegible]

Marchandises sèches,
BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,
En gros seulement.
BLANCAND & GUITET,
RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 48.
[illegible]

Egaré,
[illegible]

INSTITUTIONS.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
[illegible]
Conditions: [illegible]

ACADEMIE de ST-STANISLAS
BAIE ST-LOUIS, MISS.
LES Frères du Sacré Cœur [illegible]
Conditions: [illegible]
Références: Thomas Layton, Président de la Banque [illegible]. Le Rév. Richard Kane.

Institut St-Joseph pour les Demoiselles,
A LA BAIE ST-LOUIS, MISS.
CETTE Institution [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DERON.
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
[illegible]

COLLEGE dirigé par M. CARON,
Rue des Remparts 240.
[illegible]

COLLEGE Commercial de Dolhonde, rue Camp et Commune, [illegible]
RUFUS DOLBEAR, Président.

OSCAR BERCIER & Co.,
Négociants Commissionnaires et Importateurs.
1 janv—2m No 60 rue des Magasins, N. O.
ORDRES exécutés ici et dans l'Ouest pour Coton, Tabac, Merrains, Sucre, Farine, Saindoux et tous les produits du pays.
CONSTAMMENT en mains—FARINE, MAIS, PORC, VIANDES FUMEES, BŒUF, JAMBONS fumés au sucre, VIANDES salées, CHANDELLES, SAINDOUX, HUILE de graisse, AMIDON, TOILE et CORDE d'emballage, directement des manufactures, saleurs, etc.
—Aussi—
Vins de Bordeaux en caisses et autres produits français.
AVANCES SUR CONSIGNATIONS de COTON, [illegible] Merrains, etc., à nos amis en Europe et à New-York et Boston.
CHANGE, à vue et à 60 jours, sur Paris, Bordeaux, etc., en petites sommes, à la convenance des acheteurs.

NOUS avons formé ce jour une Société sous la raison de FRANK PERRET & COUTIN, pour la transaction des affaires de commission en général.
FRANK PERRET,
ALPHONSE COUTIN,
47, rue Toulouse.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1867.

MEDAILLE D'OR
DECERNEE A LA COMPAGNIE DE
FOURNEAUX
A L'HUILE DE PETROLE
ET
AU GAZ,
DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS
Rue du Camp, No 232.
Fourneaux à l'huile de Pétrole!
Fourneaux à l'huile de Pétrole!
Economisez votre argent en achetant un de ces fourneaux [illegible]
Compagnie de FOURNEAUX A L'HUILE DE PETROLE de la Louisiane et du Texas, RUE DU CAMP, No 232.
[illegible]

Loge à vendre.
A CEDER [illegible]

Rachat des Bons de la ville.
Bureau des Commissaires de la Dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Avis aux contribuables.
TAXES D'ETAT.
[illegible]
M. O. TRACY.

Avertissement! Avertissement!!
WHISKY DEXTER.
[illegible] TEXAS, [illegible] LOUISIANE, [illegible] ALABAMA [illegible]
CELEBRE MARQUE DE
WHISKY DEXTER,
[illegible]
AGENTS SPECIAUX [illegible]
PUBLIC NE SOIT LA VICTIME DE CES DANGEREUSES IMITATIONS.
[illegible] HUILES ESSENTIELLES [illegible] POISON [illegible] VERITABLE [illegible]
POURSUIVRE [illegible] CONTREFACTEURS [illegible]
DOUBLE POURSUITE.
Edmund Dexter & Sons.

AVIS.
[illegible]

CINQ MILLE PIASTRES
DE RECOMPENSE.
CONSEIL DES ASSUREURS de la Nouvelle-Orléans [illegible]
CHARLES BRIGGS [illegible]
JAS. H. WHEELER, Secrétaire.
[illegible] CINQ MILLE DOLLARS [illegible]
JOHN [illegible] ENES, Inspecteur des incendies.

Conseil des Assureurs de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1867.
NOUS [illegible] BALDWIN [illegible]
C. H. SLOCOMB,
ALBERT BALDWIN.

Avis aux Contribuables.
BUREAU DU TRESORIER,
HOTEL DE VILLE,
[illegible]
J. HERNANDEZ, Trésorier de la Ville.

AVIS
AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.
TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat [illegible]
J. F. LEMARIE [illegible]

Avis
Aux Contribuables et aux Personnes qui paient Licence.
TOUTES [illegible] licences, taxes, droits de quayage (wharfage) [illegible] Trésor de l'Etat de la Louisiane [illegible]
ANTOINE WILLOZ [illegible]

Avis aux contribuables de la ville et de l'Etat
[illegible]
A. BONIS, courtier, rue de la Commune, No 178.

Taxes de 1867.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
[illegible]
GEO. RULEFF.

Banque City National de la Nlle-Orléans.
[illegible]
T. ROCKHILL SMITH.

AVIS.
Bureau de la Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest,
RUE DU CANAL, No 89.
[illegible]
GEO. W. SQUIRES, Secrétaire.

AVIS
Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest,
RUE DU CANAL, No 89.
[illegible]
GEORGE W. SQUIRES, Secrétaire.

THOS. B. BODLEY & Co.,
MARCHANDS DE
Machines et Instruments Aratoires.
[illegible]
MACHINES DE MOULIN A SUCRE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE,
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FAUCHER A BANDES,
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &c.
[illegible]
THOS. B. BODLEY & Co., Rue Perdido, No 9.

VENTE DE DRY GOODS
A BON MARCHE.
Pepin, Turcotte & Justus,
131......RUE DU CANAL......131
[illegible]
SOIERIES, POPELINES,
FLANELLE [illegible]
CONFECTIONS,
ET MARCHANDISES DU PAYS
en gros et au détail.

VINS FINS.
[illegible]
VINS BLANCS.
[illegible]
Vins en barriques et demi-barriques
[illegible]

Coffres-Forts "Champion," patentés, de Herring,
A L'EPREUVE DU FEU ET DES VOLEURS.
[illegible]
HERRING, FARREL & SHERMAN [illegible]

Groceries de choix.
[illegible]

Grocerie à Vendre.
[illegible]

Dissolution de Société.
[illegible]

Bière Anglaise.
100 [illegible]

Vieux Madère!
[illegible] DUMONTEIL [illegible]

Whiskey d'Irlande.
10 [illegible]
DUMONTEIL & VALLEE.

CUISINIERE.
ON demande [illegible]

Avis.
LES porteurs de BILLETS [illegible]
ED. DUPASSEUR [illegible]

AVIS.
$50 DE RECOMPENSE.
[illegible]

E. LAVAL,
IMPORTATEUR de VINS et LIQUEURS
[illegible]

AGENCE.
[illegible]
J. J. FOUCHER, 42, rue Royale.

Vin de C. C. La Mission, Ht. Brion
[illegible]
J. J. FOUCHER [illegible]

Demande d'Ingénieur.
UN bon Ingénieur [illegible]

BARDEAUX
60,000 [illegible]

$25 de récompense.
PERDU DU VOLF [illegible]
MICHEL [illegible]

ST. LEON DESTEZ,
COURTIER,
65......RUE TOULOUSE......65
Entre Royale et Bourbon.
[illegible]

ARDOISES ARDOISES
A VENDRE.
[illegible]
J. JUGET [illegible]

Banque de l'Union de la Louisiane.
[illegible] UNE élection [illegible]
GEO. A. FRERET, Caissier.

Avis de société.
[illegible]
PEPIN, TURCOTTE & JUSTUS.
[illegible]
PEPIN & TURCOTTE.

Pommes de Terre.
A vendre mille barils de Pommes de terre blanches [illegible]
Rue Front Levée, No 21, [illegible]

A vendre ou à louer
L'HABITATION [illegible]
[illegible]

PEPPER, WOODSON & BOHANNA,
Manufacturiers d'Or et de Cuivre,
[illegible] RUE DE LA COMMUNE [illegible] NOUVELLE-ORLEANS.
LES cours de coton, de [illegible] sterling à New York [illegible]